Union Monétaire Ouest Africaine

crepmf

Conseil Régional de l'Epargne Publique
et des Marchés Financiers

COMMUNIQUE SUR LES PLACEMENTS A HAUT RISQUE

Abidjan, le 07 mai 2019

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) met en garde le public de l'Union et spécifiquement celui du Burkina Faso contre la récurrence d'offres de placement aux promesses de rendements élevés.

En effet, certaines structures procèdent à la collecte irrégulière de fonds auprès du public contre des titres de capital, des placements financiers, des biens (immobiliers ou des véhicules), avec des promesses de rendement allant parfois de 100 % à 500 % de la mise initiale.

A date, les structures identifiées sont : la Nationale d'Identification et de Sécurisation du Faso (NISFASO), Global Business Management Institute (GLOBUMI), Ontega Trading Finance, Avatrade Finance, Société Faso Tomate (SOFATO). Cette liste n'a pas vocation à être exhaustive en raison de l'apparition régulière de nouveaux acteurs non autorisés.

Le Conseil Régional informe l'opinion publique qu'en réalité, il s'agit de campagnes frauduleuses de collecte de fonds du public en violation de la législation en vigueur qui stipule que « ***les opérations d'appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA sont soumises au visa préalable du Conseil Régional*** ». En conséquence, il décline toute responsabilité quant aux éventuels abus qui pourraient en résulter.

Le Conseil Régional invite les promoteurs des structures concernées à cesser immédiatement ces activités irrégulières et à se mettre en rapport avec les Autorités compétentes afin de se conformer à la réglementation en vigueur sous peine de sanctions.

Il invite par ailleurs, les populations à la plus grande vigilance et à ne se référer qu'aux seuls acteurs ou opérations disposant d'un agrément ou d'un visa émis par l'Organe sous-régional. Pour toutes informations, vous pouvez contacter les services du CREPMF sur son site web www.crepmf.org à l'onglet « Pratiques ».

Par ailleurs, le CREPMF rappelle les règles de vigilance suivantes avant tout investissement :

- S'assurer que la société qui propose le produit est habilitée à le faire et obtenir un maximum d'informations par vos propres soins (siège social, partenaires, existence d'états financiers, activités réalisées, ...) ;
- Aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé.

A propos du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers *: Organe de régulation du marché financier de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) qui veille à la protection de l'épargne, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement du marché financier régional. Il est seul compétent pour autoriser les opérations de levée de fonds sur le marché financier, habiliter les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux.*